

détails de second ordre, l'exactitude soit plus ou moins complète. Elle le sera suffisamment, si les renseignements fournis par les intéressés, sont corrects. Et puisque le but du recensement est de nous rendre compte, aussi exactement que possible non seulement du chiffre de la population mais de toutes les ressources du Canada, pour donner une fidèle idée de ses forces et de ses moyens, il faut que tout ce qui a pour objet la population, le culte, le degré d'instruction, la nationalité, les institutions d'éducation et de charité, (toutes choses où rayonne davantage la vitalité d'une nation), soient traitées avec un soin spécial, et par ceux qui conduisent l'enquête et par ceux qui renseigneront les enquêteurs

Le recensement, n'a pas pour objet, l'imposition des taxes comme bien des personnes se l'imaginent à tort. C'est la science administrative qui l'exige, parce qu'elle présuppose la connaissance générale des forces et des faiblesses d'un pays. Il n'est pas à craindre non plus que certains renseignements personnels, de nature à affecter la position et les affaires d'un individu, puissent le compromettre dans la suite : l'énumérateur agit sous serment et il doit garder le plus profond secret sur tous les renseignements donnés : c'est donc une enquête discrète et c'est la loi qui le veut ainsi.

Le recensement nous dira ce que nous avons fait depuis dix ans comme nation, et dans quelle mesure chacun des éléments de la nation, dans sa sphère particulière, a concouru au développement général ou s'en est éloigné. Nous y verrons le progrès ou bien la décadence : les nouvelles sources de revenus et les points faibles. Chaque province y figurera, il faut que chacune y fasse non pas tant bonne que fidèle et exacte figure.

Pour ce qui en est de la nôtre, nous avons confiance